



FIN DU FORFAIT VOD

OFFRES AUX SALARIÉS AU RABAIS

Dès le 1^{er} janvier 2023, les salariés qui souhaitent utiliser la VOD ne bénéficieront plus que d'une remise de 30%!

POUR RAPPEL Seules FOCom et la CFDT ont signé la prorogation de l'accord relatif aux conditions d'accès des salariés d'Orange SA aux offres téléphoniques et internet fixes afin de préserver, en 2022, les principes d'utilisation des 120€ de VOD. Ces 120€ venaient initialement en compensation du forfait téléphonique historiquement octroyé au personnel de France Télécom puis d'Orange.



Lors de la réunion de concertation du lundi 12 décembre, la direction a confirmé sa volonté de ne pas reconduire cet avantage en 2023, qui prend donc fin au 31 décembre 2022, et refuse toutes nos propositions. La location ou l'achat de films ne bénéficiera plus que de 30% de remise.

FOCom, ne peut accepter que les offres salariés soient moins disantes et exige que le principe de ce crédit de 120€ soit définitivement considéré comme acquis, même sous une autre forme!

FOCom demande l'ouverture d'une négociation pour les avantages salariés afin de trouver une alternative à la disparition du crédit VOD.

FOCom se mobilise au quotidien, à vos côtés, pour améliorer vos conditions et votre Qualité de Vie au Travail.

VOTRE DÉFENSE *notre engagement!*



J'adhère à FOCom en ligne

